

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)
Clinique Juridique – Justice, procès et procédure

Responsable de la formation : Benjamin PITCHO
Coordinateur du diplôme : Pierre-Olivier CHAUMET
Secrétariat : Françoise DUMESNIL
Bât. A, salle A 231 - Tél. : 01.49.40.66.30
francoise.dumesnil@univ-paris8.fr
Sites Internet : <http://www.ufr-droit.univ-paris8.fr>
www.lacliniquejuridique.fr

Dossier à télécharger <https://admission.univ-paris8.fr>
Date limite d'inscription 26 septembre 2014

Le développement des Cliniques juridiques permet l'éclosion d'un nouveau modèle d'enseignement qui présente un intérêt pédagogique et social et offre aux étudiants de toutes les Universités la possibilité d'aider les populations vulnérables par la délivrance d'une information gratuite. L'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis propose donc le premier **Diplôme d'Université de Clinique Juridique – Justice, procès et procédure** (« *DU Clinique 2J2P* ») de niveau Licence 3.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La pratique clinique consiste à permettre à l'étudiant d'assurer, pendant l'année universitaire, des permanences d'accueil du public au sein même de l'Université et à délivrer une information juridique à une population vulnérable. La Clinique juridique offre donc aux étudiants inscrits la possibilité de mettre directement en pratique les enseignements théoriques reçus sous le contrôle d'enseignants qui sont aussi avocats. La Clinique Juridique Saint-Denis est pionnière avec cette formation pré-professionnalisante, complémentaire de l'enseignement classique délivré en Licence en Droit.

POURSUITE D'ETUDES ET DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Le DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure concerne en priorité les étudiants qui envisagent l'exercice d'un métier lié à la pratique judiciaire et qui nécessitent autant l'accueil et l'écoute du public que l'analyse juridique minutieuse et approfondie des situations présentées. Le diplôme est spécialement conçu en partenariat étroit avec des avocats qui délivrent l'enseignement et accompagnent les étudiants inscrits.

Le diplôme permet à l'étudiant de comprendre le fonctionnement des professions judiciaires et de commencer à acquérir certaines des compétences spécifiques nécessaires pour exercer ces métiers.

Toutes les études peuvent donc être poursuivies à l'issue du diplôme, y compris l'inscription, selon le niveau d'études, en Institut d'Etudes Judiciaires afin de présenter les examens et concours d'avocats, magistrats, greffiers, etc.

Les étudiants qui souhaitent devenir juristes profiteront largement des compétences acquises, qu'ils fassent carrière dans le milieu associatif, l'entreprise ou les collectivités publiques.

CONDITIONS D'ACCES

Etudiants titulaires d'une Licence 2^e année ou 3^e année, d'un Master 1^{re} année ou 2^e année, d'un doctorat de droit ou d'une capacité en droit. Les étudiants inscrits en L2 peuvent s'inscrire dans le DU Clinique juridique – Justice, procès et procédure mais ne pourront valider leur diplôme qu'une fois la Licence 2 obtenue.

Etudiants titulaires de titres ou diplômes étrangers admis par équivalence dont la demande doit être adressée au Président de la commission pédagogique de l'UFR Droit de l'Université Paris 8 au plus tard le 15 septembre 2014.

Le DU Clinique Juridique est ouvert aux étudiants de toutes les Universités.

Nombre de places : 40

DATES ET MODALITES D'ADMISSION

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site <https://admission.univ-paris8.fr> du 1^{er} juillet 2014 au 26 septembre 2014.

Le dossier doit être déposé au secrétariat au plus tard le 26 septembre 2014.

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La formation est organisée autour de trois unités d'enseignement.

- **Unité d'enseignement 1 : Enseignement clinique – Justice et procès**

Préparation aux techniques d'accueil du public (techniques de présentation, entretien) ;

Techniques d'analyses de dossiers ;

Apprentissage de la rédaction de documents professionnels ;

Communication professionnelle et rapport aux enseignants ;
Pratique judiciaire (préparation et participation à une audience avec un avocat)

Cette unité d'enseignement 1 aura lieu chaque samedi du 27 septembre 2014 au 25 octobre 2014 (5 jours).

- **Unité d'enseignement 2 : Permanences cliniques et procédure**

Permanences d'accueil du public : une demi-journée par semaine pour chaque groupe. Un planning semestriel est mis en œuvre au terme duquel chacun des étudiants doit réaliser une permanence de 5 heures par semaine durant toute l'année universitaire.

S'agissant de l'accueil du public qui ne peut être interrompu, cette unité d'enseignement se déroule durant toute l'année universitaire, y compris les vacances de février et Pâques.

- **Unité d'enseignement 3 : Tutorat d'accompagnement**

Le tutorat consiste à assurer une coordination efficace de la totalité des permanences d'accueil du public et de rédaction des documents. Il permet de répondre aux interrogations des étudiants, survenues lors des permanences et consiste autant en un approfondissement de l'enseignement clinique qu'en une analyse, par les enseignants, de la totalité des dossiers traités.

Cette unité d'enseignement est mise en œuvre quotidiennement, en contact avec les enseignants référents. Un samedi par mois est cependant consacré à la réunion de la totalité de la Clinique afin de parfaire la formation théorique et l'enseignement clinique.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le diplôme est délivré après évaluation par les enseignants. Les étudiants doivent obtenir une note finale égale ou supérieure à 10/20.

La note finale est composée de la moyenne des deux notes suivantes :

- l'appréciation du travail clinique annuel par les enseignants ;
- l'évaluation d'un rapport de synthèse d'activité clinique par l'étudiant et sa soutenance devant un jury.

Des mentions seront attribuées selon les notes obtenues (mention passable > 10 ; mention Assez bien > 12 ; mention Bien > 14 ; mention Très bien > 16)

Il n'y a pas de session de rattrapage. En outre, durant l'année, l'équipe pédagogique peut prononcer l'exclusion de la Clinique en cas de nécessité ou d'insuffisance notoire.